## SERVICE JURIDIQUE

Arrêté n° 2024-243

## COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

## ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la session du mardi 25 juin 2024, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme: MASTER

Mention: Management et administration des entreprises

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme FADAIRO Muriel, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- Mme GARDET Elodie, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences
- M. FRANCOISE Daniel, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

Mme FADAIRO Muriel, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

Madame BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de

l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 3 juin 2024

Pour le Président et par délégation,

le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP